

ARRÊTÉ MUNICIPAL

**Portant sur la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine
Levée de restriction d'usage permanent et instauration de recommandations d'usage Réseau
de la Grandville**

Le Maire de la Commune de FLORAC TROIS RIVIERES,

VU le code de la santé publique, et notamment les articles L.1311.2, L.1321-1, R.1321.26 à 30 et D.1321.103 à 105 ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2212.2 ;

VU l'arrêté municipal portant restriction d'usage permanente pour l'eau destinée à la consommation humaine et desservie sur le réseau de la Grandville ;

CONSIDÉRANT que l'historique des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire par l'agence régionale de santé a mis en évidence une amélioration de la qualité bactériologique de l'eau distribuée par le réseau de LA GRANDVILLE ;

CONSIDERANT que cet historique présente toutefois des dépassements occasionnels des limites de qualité des paramètres microbiologiques sur l'eau distribuée par le réseau de LA GRANDVILLE ;

ARRÊTE

ARTICLE I

Le présent arrêté abroge les anciens arrêtés municipaux portant recommandation d'usage permanente pour l'eau destinée à la consommation humaine et desservie sur le réseau de LA GRANDVILLE.

Cependant, compte tenu des dépassements occasionnels des limites de qualité des paramètres microbiologiques, l'eau distribuée par le réseau de LA GRANDVILLE ne peut pas être utilisée pour la boisson ou la préparation des aliments (voir les précautions mentionnées dans le communiqué informatif joint).

ARTICLE II

Le présent arrêté prend effet ce jour.

ARTICLE III

Le présent arrêté est affiché en Mairie et dans les villages et quartiers concernés par le réseau de distribution incriminé, pour être porté à la connaissance de la population.

ARTICLE IV

Madame le maire de la commune FLORAC TROIS RIVIÈRES est en charge de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation est transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère, Monsieur le Sous-Préfet de Florac, Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de la Santé.

Fait à Florac Trois Rivières, le 08 mars 2023

Flore THEROND,
Maire de FLORAC TROIS RIVIÈRES



ANNEXE 4

**INFORMATION A L'USAGE DES ABONNES DU RESEAU DE
INFORMATION A L'USAGE DES ABONNES DU RESEAU DE
LA GRANDVILLE**

L'historique des analyses du contrôle sanitaire, dont vous pouvez consulter les résultats en mairie, révèle des non-conformités microbiologiques épisodiques.

Cette eau peut engendrer des risques sanitaires lors de sa consommation

Elle pourrait être responsable de maladies plus ou moins graves telles que gastro-entérite, parasitose, hépatite A, ...

Population concernée

- **IMPERATIF** pour les personnes sensibles (nourrissons, femmes enceintes, personnes âgées ou malades);
- **RECOMMANDE** pour toutes les autres personnes.

Ce que vous devez faire

de prendre les précautions suivantes, en attendant que des mesures correctives soient mises en place et que les services de l'agence régionale de santé aient pu constater la restauration durable de la qualité de l'eau :

- ▶ **pour la boisson et la préparation des biberons, recours à de l'eau embouteillée ou ébullition pendant dix minutes.**
- ▶ **pour tous les usages alimentaires (cuisine, lavage des aliments) désinfection par l'un des procédés suivants :**
 - ébullition pendant 10 minutes minimum,
 - addition d'une goutte d'eau de javel à 9,5% de chlore actif par litre d'eau et mélange énergique, une demi-heure avant usage,
 - addition de pastilles de composés chlorés vendues en pharmacie, en suivant le mode d'emploi de ces produits.
- ▶ **pour le lavage de la vaisselle à la main, utiliser de l'eau chaude avec du détergent, puis laisser sécher.**

Pas de contrainte pour l'utilisation d'un lave-vaisselle ou pour le lavage des vêtements.
- ▶ **pour le lavage de la vaisselle à la main, utiliser de l'eau chaude avec du détergent, puis laisser sécher.**
 - pour le brossage des dents et le rinçage de la bouche, prendre les mêmes précautions que pour les usages alimentaires,
 - lors de la prise de douche ou de bain, porter une attention particulière afin d'éviter d'avaler de l'eau,
 - pour les très jeunes enfants, faire une toilette au gant afin d'éviter qu'ils n'avalent de l'eau ou ne mettent des jouets dans leur bouche.
- ▶ **pour toute pratique médicale, ne pas utiliser l'eau du réseau.**

Surtout, ne pas utiliser une eau de source ou de puits non contrôlée dont la pollution pourrait être plus grave que celle du réseau public.

La personne responsable du réseau de distribution vous tiendra informé de l'évolution de ce désagrément et vous signalera le retour à une situation normale, sans risque pour la santé.

**Tous les résultats des prélèvements du contrôle sanitaire
sont consultables en mairie de votre commune.**